



Conseil d'administration

325^e session, Genève, 29 octobre-12 novembre 2015

GB.325/INS/18

Section institutionnelle

INS

Date: 5 novembre 2015

Original: anglais

DIX-HUITIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Composition et ordre du jour des organes permanents et des réunions

Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations

Nouvelle nomination

1. *En vue de pourvoir le siège actuellement vacant au sein de la commission, le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration de nommer M^{me} Deborah Thomas-Felix (Trinité-et-Tobago) membre de la commission pour une période de trois ans.*
2. On trouvera en annexe une biographie succincte de M^{me} Deborah Thomas-Felix.

Treizième Réunion régionale africaine

(Addis-Abeba, Ethiopie,
30 novembre-3 décembre 2015)

Invitation d'organisations internationales non gouvernementales

3. Outre les organisations internationales non gouvernementales invitées à participer à la réunion à la 323^e session du Conseil d'administration, le Directeur général propose d'inviter l'Association mondiale des services d'emploi publics (AMSEP) à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateur.
4. *Le bureau du Conseil d'administration recommande que le Directeur général soit autorisé à inviter l'Association mondiale des services d'emploi publics (AMSEP) à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateur.*

Colloque des employeurs sur les chaînes d'approvisionnement mondiales: Contribuer au développement et améliorer les conditions de travail ¹
(Bangkok, Thaïlande, 8-9 décembre 2015)

Composition

5. Il est proposé que cette réunion rassemble des représentants d'organisations d'employeurs en provenance de 32 pays, tant industrialisés qu'en développement, d'Afrique, des Amériques, d'Asie et du Pacifique, d'Europe et des Etats arabes, désignés après consultation du groupe des employeurs du Conseil d'administration.
6. ***Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration d'approuver le mode de désignation des participants proposé ci-dessus.***

Ordre du jour

7. Le Directeur général propose l'ordre du jour suivant pour le colloque:
 - Le rôle joué par les chaînes d'approvisionnement mondiales dans le développement économique et social.
 - Les difficultés concrètes rencontrées par les acheteurs et les fournisseurs lorsqu'ils abordent la question des conditions de travail dans les chaînes d'approvisionnement mondiales.
 - Les principaux enseignements tirés des programmes de gestion des chaînes d'approvisionnement au cours des deux dernières décennies et les tendances actuelles.
 - Comment l'OIT peut aider au mieux ses mandants à améliorer le respect des règles et les conditions de travail, notamment dans les secteurs d'exportation.
8. ***Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration d'approuver l'ordre du jour ci-dessus.***

Colloque des travailleurs: le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales
(Genève, 15-17 décembre 2015)

9. Le programme et budget pour 2014-15 prévoit un colloque des travailleurs sur le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Ce colloque doit se tenir à Genève du 15 au 17 décembre 2015.

¹ Le programme détaillé du colloque figure également dans le document GB.325/INF/2, intitulé «Colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés», section I/24.

Composition

10. Il est proposé que ce colloque réunisse 30 représentants syndicaux ou plus, en provenance de pays industrialisés et en développement d'Afrique, des Amériques, d'Asie et du Pacifique, d'Europe (Europe centrale et orientale comprise) et des Etats arabes, désignés après consultation du groupe des travailleurs du Conseil d'administration.
11. Des efforts seront déployés pour que 30 pour cent au moins des participants désignés soient des femmes, conformément à la politique du groupe des travailleurs pour l'égalité des sexes.
12. ***Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration d'approuver le mode de désignation des participants proposé ci-dessus.***

Ordre du jour

13. Le colloque contribuera au résultat 10 en renforçant la participation des organisations de travailleurs à l'élaboration de la politique sociale et du travail. Il étudiera aussi les moyens pour les mandants de l'OIT de contribuer au travail décent pour tous dans l'économie mondiale.
14. Le Directeur général propose l'ordre du jour suivant pour le colloque:
 - examiner les tendances récentes et les faits nouveaux dans les chaînes d'approvisionnement mondiales;
 - analyser l'impact des chaînes d'approvisionnement mondiales sur les résultats liés au travail décent;
 - mettre au point des stratégies en vue d'une gouvernance efficace des chaînes d'approvisionnement mondiales;
 - organiser les travaux préparatoires de la discussion générale sur les chaînes d'approvisionnement mondiales qui aura lieu lors de la prochaine Conférence internationale du Travail (juin 2016).
15. ***Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration d'approuver l'ordre du jour ci-dessus.***

Invitation d'organisations internationales non gouvernementales

16. Le Directeur général propose d'inviter les organisations internationales non gouvernementales suivantes à se faire représenter au colloque en qualité d'observateur:
 - Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB)
 - Internationale de l'éducation (IE)
 - Confédération européenne des syndicats (CES)
 - Confédération générale des syndicats (GCTU)

- IndustriALL Global Union
- Alliance internationale du spectacle et des arts (IAEA)
- Confédération internationale des syndicats arabes (CISA)
- Fédération internationale des acteurs (FIA)
- Fédération internationale des journalistes (FIJ)
- Fédération internationale des musiciens (FIM)
- Confédération syndicale internationale (CSI)
- Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF)
- Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA)
- Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA)
- Internationale des services publics (ISP)
- Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (TUAC)
- Union syndicale des travailleurs du Maghreb arabe (USTMA)
- Union Network International (UNI)
- Fédération syndicale mondiale (FSM)

17. *Le bureau du Conseil d'administration recommande que le Directeur général soit autorisé à inviter les organisations internationales non gouvernementales susmentionnées à se faire représenter au colloque en qualité d'observateur.*

Deuxième réunion de la Commission tripartite spéciale instituée pour traiter des questions relevant de la convention du travail maritime, 2006 (Genève, 8-10 février 2016)

Invitation d'organisations intergouvernementales

18. Outre les organisations intergouvernementales pour lesquelles des dispositions permanentes, approuvées par le Conseil d'administration, prévoient leur invitation automatique à la réunion, le bureau du Conseil d'administration a autorisé le Directeur général à inviter les organisations et institutions intergouvernementales suivantes:

- Mémorandum d'entente d'Abuja sur le contrôle des navires par l'Etat du port
- Acuerdo Latinoamericano sobre Control de Buques por el Estado Rector del Puerto
- Mémorandum d'entente sur le contrôle des navires par l'Etat du port dans la région de la mer Noire

- Mémoire d'entente sur le contrôle des navires par l'Etat du port dans la région des Caraïbes
- Mémoire d'entente sur le contrôle des navires par l'Etat du port dans l'océan Indien
- Mémoire d'entente sur le contrôle des navires par l'Etat du port en Méditerranée
- Mémoire d'entente de Paris sur le contrôle des navires par l'Etat du port
- Mémoire d'entente de Riyad sur le contrôle des navires par l'Etat du port
- Mémoire d'entente de Tokyo sur le contrôle des navires par l'Etat du port

Invitation d'organisations internationales non gouvernementales

19. Le Directeur général propose d'inviter les organisations internationales non gouvernementales suivantes à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateur:

- Association internationale des sociétés de classification (IACS)
- Association maritime chrétienne internationale (ICMA)
- International Confederation of Water Transport Workers' Union (ICWTWU)
- International Maritime Health Organization (IMHO)
- Réseau international d'assistance sociale aux gens de mer (ISWAN)
- Seafarers' Rights International

20. *Le bureau du Conseil d'administration recommande que le Directeur général soit autorisé à inviter les organisations internationales non gouvernementales susmentionnées à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateur.*

Commission tripartite maritime ad hoc chargée de l'amendement de la convention (n° 185) sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée), 2003 (Genève, 10-12 février 2016)

Invitation d'organisations intergouvernementales

21. Outre les organisations intergouvernementales pour lesquelles des dispositions permanentes, approuvées par le Conseil d'administration, prévoient leur invitation automatique à la réunion, le bureau du Conseil d'administration a autorisé le Directeur général à inviter les organisations et institutions intergouvernementales suivantes:

- Mémoire d'entente d'Abuja sur le contrôle des navires par l'Etat du port
- Acuerdo Latinoamericano sobre Control de Buques por el Estado Rector del Puerto

- Mémoire d'entente sur le contrôle des navires par l'Etat du port dans la région de la mer Noire
- Mémoire d'entente sur le contrôle des navires par l'Etat du port dans la région des Caraïbes
- Mémoire d'entente sur le contrôle des navires par l'Etat du port dans l'océan Indien
- Mémoire d'entente sur le contrôle des navires par l'Etat du port en Méditerranée
- Mémoire d'entente de Paris sur le contrôle des navires par l'Etat du port
- Mémoire d'entente de Riyad sur le contrôle des navires par l'Etat du port
- Mémoire d'entente de Tokyo sur le contrôle des navires par l'Etat du port

Invitation d'organisations internationales non gouvernementales

22. Le Directeur général propose d'inviter les organisations internationales non gouvernementales suivantes à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateur:

- Association du transport aérien international (IATA)
- Association internationale des sociétés de classification (IACS)
- Association maritime chrétienne internationale (ICMA)
- International Confederation of Water Transport Workers' Union (ICWTWU)
- International Maritime Health Organization (IMHO)
- Réseau international d'assistance sociale aux gens de mer (ISWAN)
- Seafarers' Rights International

23. ***Le bureau du Conseil d'administration recommande que le Directeur général soit autorisé à inviter les organisations internationales non gouvernementales susmentionnées à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateur.***

Points appelant une décision: paragraphe 1
 paragraphe 4
 paragraphe 6
 paragraphe 8
 paragraphe 12
 paragraphe 15
 paragraphe 17
 paragraphe 20
 paragraphe 23

Annexe

M^{me} Deborah Thomas-Felix (Trinité-et-Tobago)

Madame Deborah Thomas-Felix, ressortissante de la Trinité-et-Tobago, est née en 1962. Elle est titulaire d'une maîtrise de droit international (LL.M) de l'American University, d'un certificat de formation juridique (LEC) de la Hugh Wooding Law School, Trinité-et-Tobago, et d'une maîtrise en administration des entreprises (avec mention) de l'University of the West Indies. Elle a aussi obtenu une bourse de l'Institut d'études judiciaires du Commonwealth à la Dalhousie University.

Depuis 2011, M^{me} Thomas-Felix est la présidente du tribunal du travail de la Trinité-et-Tobago, qui examine les conflits collectifs du travail. Depuis 2014, elle est également juge au Tribunal d'appel des Nations Unies. Elle a occupé diverses fonctions juridiques – présidente de la Commission des opérations de bourse de la Trinité-et-Tobago, première magistrate adjointe du pouvoir judiciaire de la Trinité-et-Tobago, et présidente du tribunal des affaires familiales de Saint-Vincent-et-les Grenadines. De plus, elle a exercé le droit dans le secteur privé.